

OCCUPATION DE LA VOIRIE – Fauchage mobile

Commune de MURVIEL-LES-MONTPELLIER (34570)
Période du jeudi 05 juin 2025 au vendredi 13 juin 2025

Madame Le Maire de Murviel-Lès-Montpellier.

VU la loi du 05 avril 1884,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212.1, L2212.2/1° et 3° alinéa, L2213.2 et L2213.3 ;

VU l'article L.511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le Code de la Route et l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (Livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié)

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code de l'Environnement,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

CONSIDERANT la demande en date du 03/06/2025 par laquelle l'entreprise SERPE SASU représentée par Monsieur Guilhem BIAU, sis 286 rue Charles Gide à BAILLARGUES (34670), sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public routier, pour campagne de fauchage pour la période du 05/06/2025 au 13/06/2025 inclus,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, dans l'intérêt de la sécurité publique, de règlementer la circulation et le stationnement,

CONSIDERANT que l'autorité peut prendre toute mesure nécessaire afin d'assurer la sécurité publique des usagers des lieux concernés,

CONSIDERANT que l'agent de Police Municipale de MURVIEL-LES-MONTPELLIER est chargé d'assurer l'exécution des arrêtés de police du maire et constater par procès-verbal les contraventions auxdits arrêtés et aux dispositions du Code de la Route,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La société dénommée ci-après SERPE SASU, est autorisée à réaliser des travaux pour la réalisation de campagne de fauchage des bordures de voiries dans le respect des prescriptions administratives et techniques prévues par le présent arrêté, dans la commune de MURVIEL-LES-MONTPELLIER (34570), pour la période du jeudi 05 juin 2025 au vendredi 13 juin 2025 inclus.

ARTICLE 2 :

Durant la période précitée à l'article 1, la chaussée sera rétrécie le temps du chantier. La signalisation devra être effectuée dans les règles par l'entreprise SERPE SASU.

ARTICLE 3 :

5, rue des Lavoirs
34570 MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER
Tél. 04 67 47 71 74
Fax : 04 67 47 84 16
mairie@murviel.fr

Les abords des chantiers devront être maintenus quotidiennement en état de propreté. Les avaloirs et caniveaux ne devront pas être obstrués par des matériaux divers, afin que l'écoulement des eaux puisse se faire normalement. Aucun dépôt ne sera toléré sur le domaine public.

Les signalisations règlementaires conformes aux dispositions de l'instruction ministérielle sur la signalisation seront mises en place, entretenus et déposées par l'entreprise chargée des travaux.

Les accès riverains devront être conservés et sécurisés. Le permissionnaire devra veiller à ne pas apporter de gêne aux riverains situés près du chantier.

ARTICLE 4 :

Les prescriptions du présent arrêté sont rappelées sur les lieux par l'affichage de ce dernier.

ARTICLE 5 :

Les infractions au présent arrêté sont constatées, poursuivies et réprimées, conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 6 :

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte dès qu'il a été procédé à sa publication numérique (ou affichage par défaut) ou à leur notification aux intéressés, ainsi qu'à sa transmission au contrôle de légalité le cas échéant.

Madame le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de PIGNAN (34) ainsi que l'entreprise SERPE SASU sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent acte.

ARTICLE 7 – Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Murviel Lès Montpellier,
Le 05/06/2025

Madame le Maire
Isabelle TOUZARD



Pour la Maire,
l'Adjoint par délégation
Gilles CUSIN

Mairie

5, rue des Lavoirs
34570 MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER
Tél. 04 67 47 71 74
Fax : 04 67 47 84 16
mairie@murviel.fr